

Anse

informations

Lettre d'information municipale

numéro 312 – Avril 2022

Infothèque du nouveau

L'infothèque concrétise la volonté municipale d'offrir un **lieu d'accueil pour tous les publics.**

Vous y trouverez toutes les informations et documentations sur la vie ansoise, sur la vie associative, sur les événements festifs, sportifs ou culturels, sur les richesses patrimoniales de Anse.

C'est aussi un **lieu de services à destination tout spécialement des associations.**

C'est un **point relai de l'office de tourisme.**

L'infothèque gère notamment :

- **la réservation des salles municipales**
- **les actions jeunesse** (engagement citoyen, semaine des ados...)
- **la billetterie des spectacles.**
- **l'offre à la vente de souvenirs** personnalisés pour Anse (carte postale etc.)

Nouveaux horaires d'ouverture :

Mardi 13 h 30 / 17 h 30

Mercredi 9 h / 12 h 30 et 13 h 30 / 18 h 30

Vendredi 9h / 12 h 30 et 13 h 30 / 17 h 30

Samedi 9 h / 12 h

☎ **04.74.67.13.94**

Visitez le château des Tours restauré

➡ Après 2 années de fermeture pour restauration, le château des Tours vous attend !

Profitez des **visites guidées et gratuites** proposées par A.C.P. (Arts Civilisation et Patrimoine), (durée 1h45), pour découvrir le monument avec de nouveaux trésors mis à jour récemment : les chemins de ronde du XIIIème siècle et du XVème siècle ainsi que des fresques du XVIIIème siècle qui témoignent de la vie exceptionnelle du château depuis 800 ans... Venez nombreux, en famille, avec des amis, à votre guise !

➡ Rendez-vous devant le château **à 15 h les samedis 9 avril et 23 avril.**

➡ De plus, l'association A.C.P. reprend ses visites chaque 3^e samedi du mois du vieil Anse : un parcours guidé et gratuit d'environ 1 h 30 entre château et remparts, église et maisons anciennes, pour une découverte ouverte à tous, de l'histoire de Anse : venez nombreux. Rendez-vous devant la Mairie le **samedi 16 avril à 15 h.**

Toutes les infos et les visites en mai et juin sur <http://acp-anse.monsite-orange.fr/> et ☎ 06.83.05.35.85

Lutte contre le moustique tigre

➡ Le Département du Rhône intervient dans la lutte contre les nuisances, mais également contre la transmission des maladies transmises par le moustique tigre. La collectivité agit sur le terrain via son opérateur, l'Entente Interdépartementale pour la démoustication Rhône-Alpes (EIRAD).

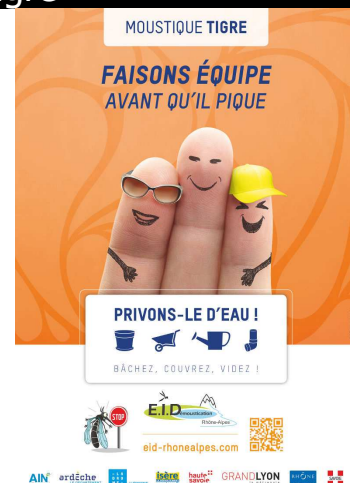
Le Département du Rhône est particulièrement impliqué dans la lutte contre la prolifération du moustique tigre.

Il intervient via son opérateur l'EID Rhône-Alpes habilité à réaliser deux types de traitement de démoustication :

- l'éradication des larves grâce à un traitement larvicide biologique, rapide et écologique, répandu dans l'eau.
- la lutte contre les moustiques adultes par l'épandage aérien de produits phytosanitaires.

L'ensemble du territoire départemental est concerné par la surveillance et la lutte contre le moustique tigre.

Anse et le département du Rhône sont en vigilance rouge (le moustique tigre est implanté et actif).



➡ Nom : *Aedes albopictus*. Taille : plus petit qu'une pièce de 1 centime. Surnom : moustique tigre, moustique zébré noir à rayures blanches. Lieu de ponte : eaux stagnantes propres dans les zones urbaines.

Lieu de vie : dans et autour des habitations. Rayon d'action moyen : 100 mètres autour de son lieu de naissance.

Durée de vie moyenne du moustique adulte : 21 jours. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil. Ce sont des maladies qui, dans les cas graves, peuvent être très invalidantes. Le mot chikungunya signifie « marcher courbé » en Makondé (langue africaine), ce qui illustre bien les symptômes de cette maladie.

Le moustique tigre ne se déplace que dans un rayon de 25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance.

Celui qui vous pique est né chez vous !

La meilleure arme contre la prolifération des moustiques est la destruction de leurs lieux de ponte potentiels, votre engagement est primordial.



Veillez à vider très régulièrement tous les réceptacles d'eau de pluie et à enlever les objets abandonnés qui pourraient servir de récipients : jouets qui traînent dans le jardin ou sur la terrasse, coupelles sous les pots de fleurs...

Contre les piqûres, quelques mesures de protection personnelle :

- privilégier les vêtements amples et couvrants
- utiliser des produits répulsifs (avec précaution pour les enfants et les femmes enceintes)
- utiliser des moustiquaires

<https://www.eid-rhonealpes.com/>

Recensement citoyen

Texte Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). Le jeune qui s'est fait recenser est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes né Français, vous devez vous faire recenser entre le jour de vos 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de votre anniversaire. Si vous êtes devenu Français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser dans le mois qui suit l'obtention de la nationalité française.

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile

Vous devez fournir les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour

Faire votre recensement militaire vous permet :

- d'obtenir votre attestation de recensement. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat,

...) ou un concours administratif en France, d'être convoqué pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

- Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir l'âge de 25 ans.
- d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

L'attestation de recensement vous sert à prouver que vous avez fait votre recensement militaire.

Délivrance de l'attestation

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Si vous avez fait la démarche en ligne :

- se rendre à la Mairie pour récupérer l'attestation et signer le document administratif, dans les 10 jours. Aucun duplicata n'est fourni.

Si vous avez fait la démarche sur place, la mairie vous remet votre attestation une fois que celle-ci sera signée. Aucun duplicata ne vous est fourni.

Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves...Brèves ...Brèves

Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 25 avril à 19 h, salle du Conseil Municipal.

Elections présidentielles

Les prochaines élections présidentielles se déroulent les 10 et 24 avril 2022 de 8 h à 19 h à la salle Marie-Marvingt (867 avenue de l'Europe).

Permanence des bureaux de vote : il convient d'assurer des permanences de 3 créneaux dans les 5 bureaux de vote : 8 h / 12 h et 12 h / 15 h et 15 h / 18 h ou 19 h selon l'élection. Tout électeur majeur peut participer. La municipalité fait appel à des volontaires intéressés par cette expérience citoyenne.
Merci de contacter la mairie par courriel contact@mairie-anse.fr en précisant vos disponibilités.

Cérémonies commémoratives du vendredi 22 avril et du dimanche 8 mai

➤ A l'occasion de la Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation, la cérémonie du souvenir se déroulera le vendredi 22 avril à 18 h au Monument 39-45.

➤ Les cérémonies commémoratives du Souvenir et de la Reconnaissance de l'Anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945 débiteront à partir de 10 h place du Général de Gaulle : Monument 14-18 (dépôt de gerbes), Maison de Retraite des Anciens Combattants (envoi des Couleurs), Monument 39-45 (dépôt de gerbes). Monsieur le Maire invite la population à se joindre à ces manifestations officielles.

PanneauPocket – Anse dans votre poche

Soucieux de se rapprocher encore un peu plus de ses habitants, Monsieur le Maire et son Conseil Municipal, ont décidé de doter la commune d'un outil de communication supplémentaire avec la mise en place d'une **Application Gratuite à télécharger : PanneauPocket**

➤ Ce système simple et efficace pour tout habitant prévient **instantanément** par notification sur les smartphone et tablette des messages d'**alertes et des informations** de la commune. Avec cette application, ce sont les informations qui viennent à vous.

➤ **A quoi sert PanneauPocket ?**

Alertes météo, événements et manifestations ... Que vous soyez chez vous ou en déplacement, au travail ou en congés, restez connectés à l'actualité de Anse. Grâce à PanneauPocket, la Mairie informe en temps réel la population des informations et des alertes qui les concerne.

➤ **Une application simple et engagée**

Depuis 2017, l'application 100% française est utilisée par plus de 5300 communes.

➤ **Accessible à tous gratuitement**, l'application ne nécessite ni création de compte ni aucune autre donnée personnelle du citoyen. Quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket et mettre Anse en favori.

➤ **Installez PanneauPocket en 4 clics**

- 1/ téléchargez via le store de votre smartphone l'application PanneauPocket
- 2/ recherchez Anse
- 3/ cliquer sur Favoris et d'autres communes si vous le souhaitez.
- 4/ désormais, informations et alertes sont à portée de mains.

Eco pâturage

De mars à Novembre 2021 : 30 brebis ont été en pâture sur les terrains communaux, notamment dans les bassins de rétention et 10 brebis dans parc de Messimieux.

Petits rappels :

- Ne pas nourrir les animaux, est notamment ne pas leur donner de pain, qui les rend malade

- Dans le parc de Messimieux, veuillez tenir les chiens en laisse

Repas des Aînés : inscriptions

Le Repas des Aînés se déroulera le samedi 23 avril midi à Ansolia. Les Ansoises et Ansois de plus de 70 ans sont invités par la Municipalité à partager un moment de convivialité. **Inscriptions à l'Infothèque** avant le samedi 13 avril ou au ☎ 04.74.67.13.94 ou 📧 contact@mairie-anse.fr.

La médiathèque Albert-Gardoni au mois d'avril

➤ **Perlette raconte !** Perlette raconte des histoires de sorcières, il en existe aussi des gentilles ! Rendez-vous à la MAG le **samedi 9 avril à 10 h**. Attention les histoires commencent pile à l'heure ! Pour les enfants de 3 à 6 ans, accompagnés d'un adulte.

➤ **Club BD MAG : c'est le printemps et donc place à l'écologie.** Quelques pépites choisies par le Club BD sont proposées. Venez rencontrer les membres du club BD MAG. Ils se sont mis en quatre pour sélectionner un choix de graphismes et de scénarios montrant toute la créativité de la BD. Rendez-vous dès le 26 mars et afin de découvrir le thème du prochain club BD MAG...

➤ **Assises internationales du Roman :** organisées par la Villa Gillet, les rencontres avec des auteurs du monde entier ont été interrompues durant la crise sanitaire. En 2019, la médiathèque a fêté 10 ans de rencontres d'auteurs en partenariat avec la Villa Gillet. Pour découvrir l'auteur accueilli cette année et échanger sur les lectures, La MAG propose une première rencontre le **vendredi 8 à partir de 18 h 30**. Un « nouveau » nom vous sera présenté pour ces nouvelles rencontres des passionnés de littérature. Venez nombreux.

➤ **A tout petits petons ! :** les animations pour les 0-3 ans reviennent... L'équipe de la médiathèque a concocté « Mon p'tit baluchon ». Késako ? Rendez-vous le **samedi 16 avril à 10 h** à la MAG pour le découvrir. Attention, *A tout petits petons* s'adresse uniquement aux enfants jusqu'à 3 ans. Afin de garantir la qualité de l'animation et de préserver la concentration des enfants, comme au cinéma, une fois que la séance sera commencée, il ne sera plus possible de rentrer dans la salle. Soyez à l'heure...

➤ Durant les vacances de Pâques, **la médiathèque sera fermée la semaine du 18 au 24 avril.**

➤ *Depuis le 18 mars, l'entrée de la MAG n'est plus soumise au pass vaccinal/sanitaire.*

➤ Toutes les informations sur le site Internet mediatheque.mairie-anse.fr au ☎ 04.74.67.15.65 ou directement à la médiathèque.

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) cours

Atelier-Terre pour adultes : deux mercredis par mois, de 18 h à 20 h 20, à partir de mars. ☎ 06.08.43.31.14 ;

Cours de Conversation anglaise : le lundi de 18 h 30 à 19 h 45. Renseignements et inscriptions ☎ 06.64.19.72.01 ou 04.74.67.13.71 Par mail 📧 2cea.anse.chateau@gmail.com

2CEA (Centre Culturel d'Expressions Artistiques) Conférence Histoire de l'Art

Conférence d'Histoire de l'Art : **mardi 12 avril :**

« **Hans HARTUNG** : peintre fondateur de l'abstraction lyrique ». Conférencier : Marc Chauveau à la salle Bernard Laval (Impasse Jean Laval) à 20 h 30.

Changement de lieu

Mme Nathalie Bachet, infirmière libérale sur Anse, transfère son cabinet au 33 rue du Pressoir (dans le Pôle Santé) depuis le 21 Mars. Elle et sa collègue Mme Virginie Cericco sont joignables au 07.49.65.90.11. Soins à domicile 7jour/7 et soins au cabinet sur rendez-vous

Nouveau à Anse

Le Chocolat de poche est la première chocolaterie artisanale 100% certifiée BIO du Beaujolais. Elle doit son succès en France et dans le monde francophone à ses tablettes de chocolat artistiques et culturelles aux airs de livres, textes inclus. Le laboratoire-boutique ouvre ses portes aux lecteurs gourmands du mercredi au samedi de 10 h à 18 h non-stop au 1791 avenue de l'Europe à Anse - ☎ 04.74.06.21.65 - <https://lechocolatdepoche.com/>
La Mairie lui souhaite la bienvenue

Collecte des ordures ménagères

- **Collecte des ordures ménagères** : les mardis 5 – 12 – 19 et 26 avril et les vendredis 1 – 8 – 15 – 22 et 29 avril
- **Collecte sélective** (bac à couvercle jaune) Anse : les lundis 4 et 18 avril et pour Hameau de Graves sur Anse le mercredi 13 et 27 avril

Médecins de garde

Les gardes de week-end et de nuit sont intégralement assurées par la **MAISON MEDICALE DE VILLEFRANCHE** – 114 rue de Belleville.

Il est nécessaire d'appeler la Maison Médicale de garde avant de se présenter ☎ 04.74.62.15.15.

Les horaires d'ouverture de la Maison Médicale sont :

- du lundi au vendredi de 20 h à minuit
- le samedi de 12 h à minuit
- le dimanche de 8 h à minuit

En dehors de ces horaires, appeler le 15.

Pharmaciens de garde

Contactez le service Résogardes au ☎ 32 37

Infos jeunes

- **C.M.P. (Centre Médico Psychologique) - CATT** consultation médico psychologique et sociale pour adolescent – salle école Paul-Cézanne- 184 impasse Lamartine ☎
- **Centre de Planification et d'Éducation Familiale** – 29 boulevard Burdeau à Villefranche-sur-Saône, rendez-vous au ☎ 04.74.65.54.84
- **La Maison des Ados** : accueil gratuit et confidentiel des ados et jeunes de 12 à 25 ans, avec ou sans rendez-vous ; 22 rue Dessaigne à Villefranche-sur-Saône ☎ 04.74.60.59.00 📧 contact@mda-villefranche.fr. Horaires : lundi, mardi, jeudi de 14 à 18 h ; mercredi de 14 à 19 h et vendredi de 14 à 16 h.
- **Mission Locale** : accompagnement personnalisé des 16 / 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de la formation, de la recherche d'emploi et le soutien social, les mardis sur rendez-vous ☎ 04.74.02.91.50
- **Parent 'Aïse / CAP Générations** : lieu de jeux et de rencontre pour les enfants de moins de 6 ans, lieu d'échange pour les parents Espace d'accueil collectif pour l'enfant accompagné d'un parent au moins. Il

permet aux enfants et à leurs parents d'élargir leurs relations à d'autres. Pour le plaisir d'être dans l'échange, la rencontre, l'expression en toute confidentialité de son vécu de parent. Animée par une équipe pluridisciplinaire en lien avec la petite enfance. Entrée est libre et gratuite. Ouvert les samedis matins de 9 h 30 à 12 h (même pendant vacances scolaires) à La Clairière (1251 avenue de l'Europe). Renseignements ☎ 04.72.54.48.76

■ **Informations Jeunesse CCBPD** : accueil libre anonyme des jeunes cherchant des informations généralistes en matière d'orientation professionnelle et scolaire, de vie quotidienne (logement, droit, santé, culture, mobilité internationale). Permanence à l'Infothèque le 2^e mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.

Permanence en Mairie ou sur Anse

- **Conciliateur de justice** : un mardi par mois de 9 h à 12 h et un jeudi par mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous uniquement ☎ 04.74.67.03.84
- **Permanence Info-Energie**, conseils techniques et financiers, gratuits et indépendants sur la rénovation énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. 4^e mardi du mois de 9 h 30 à 16 h 30 au Domaine des Communes - 1277 route des Crêtes. Sur rendez-vous ☎ 04.37.48.25.90
- **Médiatrice Familiale** Anne-Marie Galludec sur rendez-vous le samedi 9 avril de 9h à 10h et le mercredi 13 avril de 16h à 17h 📧 amgalludec.mf@gmail.com ☎ 06.24.87.52.53

Horaire marché

Les vendredis de 7 h 30 à 12 h 30, place du 68^e Régiment d'Artillerie d'Afrique et première rangée de la place du Général de Gaulle (vers la Mairie)

ETAT CIVIL

Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur consentement sont mentionnés)

Elyn CINQUIN née le 24 février

Décès

Lucien Robert VALLET décédé le 14 février à Trévoux (90 ans)

Louis Auguste LONGCHAMP décédé le 16 février à Anse (104 ans)

Marie Thérèse PROUTIERE ép. JAMIN décédée le 22 février à Anse (99 ans)

Lucienne Claudette MORIN ép. MENIER décédée le 22 février à Gleizé (92 ans)

Jean-Paul ROUSSILLON décédé le 24 février à Lyon 9^e (71 ans)

Marcel BERERD décédé le 25 février à Anse (96 ans)

Monique Marie Hélène JOUËT-PASTRE ép. JOURDAN décédée le 1^{er} mars à Anse (97 ans)

Marc Claude Marie BERGER décédé le 5 mars à Anse (61 ans)

Jeanne Marie VALLET ép. DURY décédée le 7 mars à Anse (92 ans)

Directeur de la Publication : Daniel Pomeret

Rédacteur en Chef : Daniel Pomeret

Secrétaire de Rédaction : Valérie Albaret

Tirage à 3500 exemplaires

Impression : Imprimerie Caladoise

Mairie d'Anse : lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h (état civil uniquement)

☎ 04 74 67 03 84 – Fax : 04 74 67 15 72

Mail Mairie : contact@mairie-anse.fr

Site : www.mairie-anse.fr

Mail pour Anse Infos : valbaret@mairie-anse.fr

Diffusion gratuite – Reproduction même partielle interdite